

Samedi 15 Août 2026 Troc et Puces

Salle des fêtes - Place Bécherel

56240 Plouay

De 8h30 à 17h30

Bulletin d'inscription



Nom Prénom.....
Adresse.....
Code Postal Commune
Mail
Téléphone
Objets à vendre :

- Particuliers
- Professionnels
- Associations :

Type de pièce d'identité : Numéro :
Délivrée le Par la préfecture de

Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, professionnel. Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce). La non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année (article R321-9 du code Pénal).

Avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité.

A.....le.....

Signature :

Documents à fournir pour validation d'inscription :

- Bulletin d'inscription durement rempli.
- Chèque de règlement à l'ordre de « Différents et alors... » ou virement (n° IBAN : FR76 1600 6410 1100 8316 0149 336)
- Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso ou Kbis et n°RC pour les professionnels.

	5€ le 1m20 (table + chaise incluses) intérieur	5€ le mètre portant (non inclus) intérieur	4€ le mètre (sans table ni chaise) extérieur	TOTAL :
Le 15 ^r Août 2026				
Formule repas emmené à votre stand 5€ (sandwich + chips + boisson)				

Contact : Céline Chapon 19 Impasse La Bruyère 56270 Ploemeur
Tel 06.47.56.60.88 (après 17h00) ou celine.jeandot@laposte.net

Règlement Troc et Puces

Article 1 : L'association « Différents et Alors... » organise un troc et puces le samedi 15 août 2026 de 8h30 à 17h30 à la Salle des fêtes - Place Bécherel de Plouay. Il est ouvert aux particuliers, associations et professionnels pour la vente d'objets d'occasions. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 : Le tarif de l'emplacement est fixé à 5€ pour 1m20. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet.

Article 3 : L'installation se fera le samedi 15 août 2026 de 6h30 à 8h30.

Obligatoire : la pièce d'identité de l'exposant le jour J, devra correspondre à celle du bulletin de réservation, elle vous sera demandée à votre arrivée sur site. Vous ne pouvez pas céder votre emplacement à une autre personne sans l'accord de l'association.

Les emplacements sont attribués au fur et à mesure des arrivées.

L'organisateur est responsable de l'attribution des places : la décision est sans appel.

Respect du protocole sanitaire en vigueur.

Article 4 : Les exposants s'installeront sur les emplacements qui leurs seront attribués. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Vous devrez assurer une présence continue sur votre emplacement durant toute la durée de la manifestation. Un stand ne peut pas être tenu par un mineur.

Article 5 : En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés par l'association.

Article 6 : **La vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite.** Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. L'association n'est pas responsable des accidents et ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Article 7 : La clôture du troc et puces se fera à 17h30, interdiction pour le respect des visiteurs et des autres exposants de remballer avant.

L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés en fin de journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous.

Le troc et puces est organisé par une association à but non lucratif dont les membres sont entièrement bénévoles.

Cette journée devra se dérouler dans la bonne humeur et la plus franche convivialité.

Nous demandons à tous de respecter l'autorité des organisateurs et de se conformer strictement au règlement. Tout exposant qui, par manque de civisme ou non-respect des règles imposées, viendrait à perturber le bon déroulement de cette manifestation serait définitivement exclu.